

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 25 JUIN 2025 LISTE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ, le 25 Juin à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à Virelade sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : Jeudi 19 juin 25

Présents : Laurence DOS SANTOS, Daniel BOUCHET, Christiane CAZIMAJOU, Didier CAZIMAJOU, Dominique CLAVIER, Bernard DANNEY, François DAURAT, Jean-Marc DEPUYDT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Laurence DUCOS, Laëtitia FAUBET, Thomas FILLIATRE, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Claude CAMINADE, Corinne LAULAN, Julien LE TACON, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURAND, Patricia PEIGNEY, Jean Marc PELLETANT, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE, Aline TEYCHENEY, Bernadette CARDON, Vincent JOINEAU

Absents : Catherine BERTIN (Suppléée Laurence DOS SANTOS), Catherine ZAUSA (Pouvoir Aline TEYCHENEY), Bernard DRÉAU (Pouvoir Corinne LAULAN), Bernard MATEILLE (Pouvoir Jean-Marc DEPUYDT), Jean-Claude PEREZ (Pouvoir Didier CAZIMAJOU), Denis PERNIN (Pouvoir Patricia PEIGNEY), Katell EYHARTZ, Michel GARAT, Michel LATAPY, André MASSIEU, Patrick EXPERT (Suppléé Bernadette CARDON), Pierre LAHITEAU (Suppléé Claude CAMINADE)

Secrétaire de séance : Jean-Patrick SOULÉ

N°	DELIBERATION	VOTE
1	<p>D2025-103 : MODIFICATION STATUAIRE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la modification des statuts tel que ci-annexé ;</p> <p>APPROUVE les contours de la compétence « <i>mise en place d'un exercice différencié de la compétence enfance jeunesse</i> » tel que ci-exposée ;</p> <p>APPROUVE la prise de compétence « <i>soutien au projet de gendarmerie de Podensac-Cadillac-sur-Garonne</i> » tel que ci-exposée</p> <p>APPROUVE la restitution aux communes de la compétence « <i>projet Orterra</i> » tel que ci-exposée</p> <p>APPROUVE la modification des équipements gérés au titre de la compétence « <i>Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements communautaires à vocation culturelle, patrimoniale ou touristique et notamment des équipements suivants</i> » pour y ajouter les pontons de Cadillac-sur-Garonne et retirer celui de Podensac.</p> <p>DIT que ce transfert ne sera effectif qu'avec l'accord des deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population, ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population, étant précisé que le silence gardé pendant plus de trois mois par une commune vaudra décision favorable.</p> <p>CHARGE Monsieur le Président, en cas d'accord à la majorité qualifiée des conseils municipaux, de demander à Monsieur le Sous-Préfet de prendre l'arrêté de modification des statuts en découlant.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire en vue de l'exécution de la présente délibération</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 35 Contre : 1 Jean-Marc PELLETANT</p> <p>Abstention : 3 Bernadette CARDON, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU</p>
2	<p>D2025-104 : APPROBATION DU REGLEMENT D'INTERVENTION « AIDE A LA CREATION ET RENOVATION » DES ENSEIGNES ET DEVANTURE COMMERCIALES</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le règlement d'intervention « Aide à la création et rénovation des enseignes et devantures commerciales ».</p> <p>ACCOMPAGNE les communes volontaires dans l'appropriation de ce dispositif.</p>	<p>UNANIMITÉ</p>

3	<p>D2025-105 : APPEL A LA CANDIDATURE SRADDET – PROJETS D'ENVERGURE REGIONALE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la candidature de la Communauté de Communes Convergence Garonne à l'appel à candidature SRADDET Nouvelle Aquitaine pour le projet de la future Zone d'activités économiques du Grand Basta sur la commune d'Illats.</p>	<p>UNANIMITÉ</p>
4	<p>D2025-106 : SUBVENTION 2025 A L'ASSOCIATION « MISSION LOCALE DES DEUX RIVES »</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le versement d'une subvention de 84 057,12 euros au profit de l'association « Mission Locale des Deux Rives » ;</p> <p>APPROUVE la convention avec l'association « Mission Locale des Deux Rives » ci-annexée.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 32 Ne prend pas part au vote : 7 Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Jean-Marc PELLETANT, Denis PERNIN, Sylvie PORTA</p>
5	<p>D2025-107 : PROCES-VERBAL DE TRANSFERT AU SEMOCTOM</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>ABROGE la délibération n°2025-14 du 5 mars 2025 ;</p> <p>APPROUVE le procès-verbal de transfert des biens au SEMOCTOM tel que ci-annexé ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit procès-verbal.</p>	<p>UNANIMITÉ</p>
6	<p>D2025-108 : DELIBERATION APPROUVANT LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE PUJOLS SUR CIRON</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le bilan de la mise à disposition du public tel qu'il a été présenté ;</p> <p>APPROUVE le projet de modification simplifiée n°2 tel qu'il est annexé à la présente délibération ;</p> <p>DIT que le dossier de modification simplifiée du PLU et la présente délibération ne seront exécutoires qu'à compter de sa réception en Sous-Préfecture et de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité, conformément aux articles L.153-23 et L.153-44 du code de l'urbanisme.</p>	<p>UNANIMITÉ</p>
7	<p>D2025-109 : CREATION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT DIFFEREE MULTISITES POUR LE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE MOBILITES</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>INSTITUE une zone d'aménagement différée (ZAD) multisites sur les périmètres ci-dessus désignés d'une superficie d'environ 80537m² tel que présenté ;</p> <p>DESIGNE la Communauté de communes Convergence Garonne comme titulaire du droit de préemption dans cette zone</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou document relatif au périmètre de la ZAD.</p>	<p>UNANIMITÉ</p>
8	<p>D2025-110 : CONVENTION POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE RESTAURATION ECOLOGIQUE DU SITE DE LAROMET</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la mise en place de la convention entre Convergence Garonne et le SMABVO pour la réalisation des travaux de restauration écologique</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention</p>	<p>UNANIMITÉ</p>
9	<p>D2025-111 : SUBVENTION A LA COMMUNE DE VIRELADE DANS LE CADRE DES SCENES D'ETE EN GIRONDE POUR 2025</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE l'attribution de la subvention à la commune de Virelade dans le cadre des « scènes d'été en Gironde » pour un montant total de 232.50 euros TTC tel que présenté ci-dessus.</p>	<p>UNANIMITÉ</p>

10	<p>D2025-112 : AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION CROQUE LUNE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la proposition d'un avenant à la convention d'objectif 2023-2025 avec l'association Croque Lune afin de prévoir le versement d'une subvention exceptionnelle complémentaire de 10 000 euros au titre de l'exercice 2025, en supplément de la subvention de 70 000 euros déjà prévue, soit une subvention de 80 000 euros en 2025.</p>	UNANIMITÉ
11	<p>D2025-113 : REMISE DU LOYER POUR LE RESTAURATEUR DE LAROMET</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>FIXE la redevance d'occupation du domaine public du restaurant du lac de Laromet à 550 € HT à compter du 1^{er} juillet 2025 ;</p> <p>APPROUVE la signature d'un avenant à la convention d'occupation pour modifier le montant de la redevance à compter du 1^{er} juillet 2025</p> <p>ACCEPTTE la proposition de remise de 1210 € accordé à l'occupant, émise sur les redevances d'avril et de mai 2025 comme exposé ci-dessus.</p>	UNANIMITÉ
12	<p>D2025-114 : ADOPTION DES CREANCES ETEINTES SUR LE BUDGET PRINCIPAL 660 00</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>STATUE sur l'extinction de la totalité des créances ci-annexées ;</p> <p>NOTE que les créances éteintes seront imputées au chapitre 65- Autres charges de gestion courante, sur l'article 6542- créances éteintes, sur le budget principal de l'exercice en cours</p> <p>DONNE pouvoir à Monsieur le Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.</p>	UNANIMITÉ
13	<p>D2025-115 : MISE EN PLACE DE LA CARTE ACHAT PUBLIC EN VERTU DU DECRET 2023 - 209 DU 27 MARS 2023</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la mise en place d'une carte achat dans les conditions ci-exposées</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.</p>	UNANIMITÉ
14	<p>D2025-116 : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE D'ENTRETIEN DES LOCAUX</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>AUTORISE le Président à signer le marché de nettoyage des locaux de la Communauté de communes.</p>	UNANIMITÉ

Fait à Podensac,

LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ



MIS EN LIGNE LE :